



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.25
12 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 25e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 5 octobre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Onyonka (Kenya)
M. Leqwaila (Botswana)
M. Maynard (Bahamas)
M. Ould N'Diayane (Mauritanie)
M. Lassou (Tchad)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. ONYONKA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de la présidence de la quarante-deuxième session. Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Humayun Rasheed Choudhury, notre reconnaissance pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante et unième session. Qu'il nous soit permis également d'exprimer notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, notre Secrétaire général, pour la compétence avec laquelle il a dirigé l'équipe de fonctionnaires internationaux au service de la communauté internationale.

M. Onyonka (Kenya)

Il y a 42 ans, la tragédie de la deuxième guerre mondiale a entraîné la mise au point d'un dispositif international efficace pour empêcher qu'une nouvelle guerre mondiale n'éclate. La leçon fondamentale que nous avons tirée de cette guerre se trouve dans les premiers mots de la Charte des Nations Unies, où les peuples des Nations Unies se déclarent résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre. En outre, les fondateurs de l'Organisation proclamaient à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites. Ces nobles idéaux, ces objectifs élevés, parmi d'autres, sont le phare qui guide le peuple et le Gouvernement du Kenya.

Depuis sa création, l'un des plus grands acquis de l'Organisation a été le rôle catalyseur qu'elle a joué dans le processus de décolonisation. Dans les années 60 et 70, un grand nombre de peuples et de territoires ont exercé leur droit à l'autodétermination et ont accédé à l'indépendance nationale. Depuis, ils ont pris la place qui leur revenait de droit dans la communauté des nations en tant que membres égaux actifs et à part entière. Malheureusement, des poches de colonialisme, qu'il faut supprimer, subsistent encore en Afrique et ailleurs.

Les premières années de l'après-guerre ont vu la création de l'Organisation des Nations Unies et ont été marquées par une paix et une sécurité internationales relatives, la décolonisation et des progrès sociaux et économiques, mais à l'heure actuelle, le climat politique international et l'environnement socio-économique paraissent sombres par comparaison. L'un des événements les plus paradoxaux de notre temps a été le remplacement du colonialisme et de la domination étrangère par la rivalité des superpuissances pour établir des sphères d'influence. Les Etats les plus puissants auxquels une responsabilité particulière incombe, aux termes de la Charte de l'ONU, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont laissés entraîner dans une rivalité acharnée pour contrôler les ressources du monde et étendre leur influence politique et économique par des procédés douteux, y compris le chantage économique sur de faibles Etats en développement et l'ingérence dans leurs affaires intérieures. Cette tendance n'est pas de nature à favoriser la coexistence pacifique entre Etats souverains et il faut y mettre un terme.

J'en viens maintenant à des questions spécifiques dont l'Assemblée générale est saisie depuis des années et qui demeurent potentiellement explosives, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

M. Onyonka (Kenya)

L'échec des efforts tentés pour trouver une solution juste et durable à la question palestinienne demeure l'une des causes fondamentales de la tension et de l'instabilité qui subsistent au Moyen-Orient. A cet égard, nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Pour notre part, nous estimons que pour qu'une paix juste et durable s'instaure dans la région, il faut que tous les Etats qui s'y trouvent aient le droit d'exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. En même temps, la solution du problème du Moyen-Orient est, à notre avis, impossible sans la création d'un Etat indépendant pour les millions de Palestiniens déplacés et sans foyer.

Pour ce qui est de la situation en Afghanistan, aucune solution durable ne pourra être trouvée au problème tant que des troupes étrangères resteront stationnées dans le pays. Par conséquent, nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan. De même, au Kampuchea, nous appuyons l'appel lancé en faveur du retrait de toutes les troupes étrangères de ce pays. Quant à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, nous nous joignons aux nombreuses délégations qui ont demandé la cessation immédiate des hostilités et nous appuyons la résolution 598 (1987) adoptée le 20 juillet dernier par le Conseil de sécurité et les efforts déployés par la suite par le Secrétaire général à cet égard. En ce qui concerne la péninsule Coréenne, le Kenya est fermement convaincu que les contacts directs sont la meilleure façon de réduire la tension dans la région pour parvenir à une solution pacifique de la question coréenne conformément aux trois principes énoncés dans la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 juillet 1972 : l'indépendance, la réunification pacifique et la grande unité nationale.

En Amérique centrale, nous nous félicitons des efforts des dirigeants de la région qui continuent de rechercher la paix et un processus démocratique. A cet égard, nous appuyons le processus de paix entamé par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui, qui a abouti à l'Accord de Guatemala destiné à établir une paix solide et durable dans la région. A ce propos, nous rejetons toute solution imposée de l'extérieur.

Chez nous, en Afrique, l'écrasante majorité de la population de l'Afrique du Sud continue de subir l'indignité de ce fléau qu'est le système d'apartheid, malgré un consensus universel parfaitement clair : le système d'apartheid est pernicieux, il ne peut pas être réformé et doit être démantelé. La plupart des mesures proposées pour hâter la destruction et la fin de l'apartheid se sont

M. Onyonka (Kenya)

heurtées à la résistance obstinée du régime raciste, qui bénéficie de l'appui de ses alliés et principaux partenaires commerciaux. Cette résistance a mis le Conseil de sécurité dans l'impossibilité d'adopter à l'unanimité les mesures nécessaires pour défaire l'apartheid. Nous réaffirmons fermement que chaque pays et chaque peuple a le devoir moral d'assurer la destruction totale de ce système odieux.

Dans la lutte pour libérer l'Afrique du Sud des tentacules de l'apartheid, nous saluons la population de l'Afrique du Sud et l'assurons de notre solidarité indéfectible dans son combat contre l'oppression, l'exploitation et le déni de son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous continuons donc d'exiger la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques afin qu'ils puissent pleinement prendre part au processus politique en Afrique du Sud. De même, nous demandons que soient immédiatement levés l'état d'urgence, les dispositions interdisant aux mouvements de libération d'opérer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud et toutes les autres mesures de répression. La vague actuelle de censure de l'information, la recrudescence de la répression et des détentions arbitraires, la torture et le massacre des populations noires et les agressions contre les Etats de première ligne sont autant de raisons supplémentaires pour que l'Assemblée demande instamment au Conseil de sécurité d'imposer à l'unanimité des sanctions complètes et obligatoires à l'encontre du régime raciste, qui continue de faire fi des exigences de la communauté internationale qui lui demande de démanteler l'apartheid.

Depuis longtemps, le monde a été témoin d'une série de manigances et de tactiques trompeuses qui toutes visaient à retarder indéfiniment l'indépendance véritable de la Namibie ou à lui substituer une administration fantoche à la solde du régime raciste minoritaire. Il faut mettre un terme aux manoeuvres dilatoires auxquelles recourt l'Afrique du Sud pour différer l'indépendance de la Namibie. Nous demandons au Conseil de sécurité de se réunir immédiatement et de prendre des mesures très fermes afin d'assurer l'application de sa résolution 435 (1978), qui constitue la seule base internationalement acceptable pour l'indépendance de la Namibie. En outre, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'adopter une résolution qui permettrait enfin de mettre en oeuvre le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

M. Onyonka (Ken)

Cette session a lieu à nouveau dans un contexte où la solution des problèmes importants de notre temps, à savoir l'élimination du danger nucléaire, est entrée dans une phase nouvelle. Les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève et ailleurs prouvent amplement qu'ils ont accepté de réduire les systèmes d'armement offensif. Ils ont également montré au monde que des progrès significatifs en matière de désarmement sont possibles lorsqu'il existe la volonté politique de leur part d'entamer un dialogue et des négociations véritables. Nous nous félicitons de l'accord conclu récemment entre les Etats-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui est le premier accord tendant à démanteler une certaine catégorie d'armes nucléaires. Tout succès en la matière devrait aboutir à d'autres accords sur les questions plus larges du désarmement. Par conséquent, le Kenya continuera d'appuyer les travaux de la Conférence du désarmement et les efforts des superpuissances en vue d'une limitation des armements.

La récente conférence sur la relation entre le désarmement et le développement a reconnu et accepté officiellement qu'il existe une relation entre le désarmement et le développement. A cette fin, la réduction de la consommation des ressources militaires pourrait aboutir à une coopération internationale plus saine en faveur du développement.

J'en viens maintenant à certains aspects juridiques des travaux de l'Organisation des Nations Unies qui présentent un intérêt particulier pour ma délégation. Depuis l'adoption de la Convention du droit de la mer en 1982, la Commission préparatoire pour l'Autorité internationale des fonds marins et pour le Tribunal international du droit de la mer s'est réunie pour traduire dans les faits les nobles principes énoncés dans la Convention. Mon gouvernement a constaté que bien que les travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de la Convention et d'un régime universel pour l'exploration et l'exploitation des fonds marins, aient été d'une lenteur décourageante, les dernières sessions de la Commission préparatoire ont néanmoins connu des progrès encourageants. Nous nous félicitons donc de la décision de la Commission prise le 17 août d'inscrire pour la première fois une demande d'exploitation d'un secteur des fonds marins. Le Kenya attend avec intérêt la mise au point d'un régime d'extraction des ressources minérales sous-marines assurant à la communauté internationale tout entière tout le bénéfice des ressources des fonds marins, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité, indépendamment des juridictions nationales.

M. Onyonka (Kenya)

Au cours de l'année écoulée, l'économie mondiale a suivi une voie incertaine et dangereuse. Ce fait est corroboré par le débat général actuel et par différentes analyses dont dispose cette assemblée. Cette tendance négative a été ponctuée par une croissance lente, des disparités importantes, ainsi que par des déséquilibres et des iniquités sans cesse croissants au détriment des pays en développement. En conséquence le fardeau des ajustements économiques est déplacé injustement vers les économies vulnérables des pays en développement, entravant sérieusement leur croissance économique et leurs efforts de développement.

Cette crise économique mondiale persistante a causé de graves dommages à pratiquement tous les pays en développement, dont un certain nombre connaissent déjà la stagnation économique. Un ralentissement du développement non seulement saperait la vie sociale et politique de leur société mais, de plus, constituerait une menace supplémentaire à la paix et à la sécurité internationales. Pour éviter de telles perspectives, il faut lutter en faveur de la reprise rapide de la croissance économique mondiale, de la revitalisation du développement, notamment dans les pays en développement, et d'une réduction radicale des disparités entre les économies qui se développent et celles des pays développés.

Le commerce international a été traditionnellement un moteur essentiel de la croissance. Malheureusement, ce n'est plus le cas. Un protectionnisme généralisé et de nombreux dispositifs qui faussent le marché, tels que des barrières tarifaires, des subventions à l'exploitation et l'imposition de quotas ainsi que de nombreuses barrières non tarifaires, en contravention avec les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont érodé ces dernières années l'efficacité du système international de commerce. En outre, les engagements pris par les pays développés de geler et d'interdire les mesures protectionnistes ne sont pratiquement pas appliqués. Par contre, la libération du commerce international non seulement a ralenti le développement des pays en développement mais a nui à leurs intérêts, réduisant de façon insupportable leurs exportations et entravant de façon importante leur accès aux marchés internationaux. Le fait que la part des pays en développement dans le commerce international n'ait augmenté que très modestement au cours des deux dernières décennies en dit long sur le système de commerce international actuel. En outre, leur commerce avec les pays développés a baissé alors que les produits manufacturés provenant de ces pays ont augmenté durant le même temps de manière considérable et

M. Onyonka (Kenya)

représentent maintenant une part importante des exportations totales des pays développés.

Il est pratiquement impossible pour nous de discuter du commerce international sans parler de la question des matières premières. La chute du prix des matières premières et la situation quasi désastreuse des marchés des matières premières exigent une vive attention. Cette situation a affecté la majorité des pays en développement où les exportations des matières premières représentent l'essentiel de leurs recettes d'exportation. Nous sommes vivement déçus de la performance de certains accords sur les matières premières. Toutefois, nous estimons qu'il faut s'efforcer d'appliquer pleinement le programme intégré pour les matières premières, de faire en sorte que le Fonds commun soit opérationnel dès que possible, de mener à bien les négociations en cours sur les accords individuels sur les matières premières et d'améliorer le système de financement compensatoire.

L'insuffisance des courants internationaux de ressources financières est au coeur de la crise du développement actuel. Les chutes importantes des prêts commerciaux bancaires et des investissements étrangers privés ont accentué le problème des remboursements nets diminués des aides publiques au développement. En conséquence, depuis le début des années 1980, les pays en développement sont devenus paradoxalement leurs fournisseurs nets de capitaux au lieu d'en être les bénéficiaires nets. Ce renversement des courants financiers est au coeur des difficultés de paiement et de la crise financière qui se posent aux pays en développement. La crise de la dette extérieure est la preuve la plus évidente de ces revers et ternit l'image du système financier international. Peu de pays en développement - et peut-être même aucun - ont été épargnés par ces effets négatifs. La crise de la dette extérieure est aujourd'hui alarmante et affecte la majorité des pays en développement. Malgré des ajustements sévères et très difficiles faits par les pays en développement débiteurs, le service de la dette dépasse déjà leur capacité à résister aux pressions politiques et sociales qui en découlent.

Le Kenya a été particulièrement encouragé par le climat positif qui a régné au cours des délibérations de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est terminée récemment. Il convient de rappeler ici que la septième CNUCED a été unique en ce sens que les discussions de fond ont été positives, constructives et n'ont donné lieu à aucun affrontement.

M. Onyonka (Kenya)

Nous sommes heureux que la CNUCED ait enfin pu adopter par consensus l'Acte final recommandant un certain nombre de lignes directrices et de mesures pour traiter les problèmes liés à la dette, aux ressources pour le développement et aux questions monétaires, aux produits de base, au commerce international, ainsi que les problèmes des pays moins développés. Il appartient maintenant à l'ensemble de la communauté internationale de mettre au point les modalités pour la mise en oeuvre des décisions de la septième session de la CNUCED. L'Assemblée générale a un rôle important à jouer dans ce sens, et j'espère fermement qu'avant la fin de la session on pourra tomber d'accord sur les modalités nécessaires pour traduire dans la pratique le contenu de l'Acte final adopté par consensus à Genève le 3 août.

Il est vrai que l'ampleur de la crise du développement de l'Afrique a été précisée au cours de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée. L'adoption par consensus du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (APPER), 1986-1990, a suscité de grands espoirs de reprise économique de l'Afrique. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas répondu d'une manière satisfaisante aux engagements pris dans le Programme d'action. Le Kenya et d'autres pays africains savent et sont convaincus que l'assistance attendue de la communauté internationale telle qu'exprimée dans le Programme d'action ne fera que compléter ses propres efforts. A cet égard, et comme on peut le voir dans le procès-verbal du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, nos gouvernements continuent d'accorder la plus haute priorité au redressement économique et au développement. Les gouvernements africains ont également adopté une série de mesures radicales et hardies pour empêcher que leurs économies ne s'effondrent et pour faire en sorte que la restructuration fondamentale et l'orientation politique soient mises en oeuvre pour relancer le continent sur la voie du développement autonome.

Nous sommes venus à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies dans l'espoir que cette session sera en mesure de créer les mécanismes permettant d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Kenya s'associera pleinement aux efforts d'autres Etats Membres pour assurer le succès de ce programme. Encore une fois, à ce stade, nous tenons à rappeler le rôle significatif que l'ensemble de la communauté internationale doit jouer dans le processus de mise en oeuvre du Programme d'action. Par conséquent, nous lançons un appel pour que des mesures réalistes soient prises afin de mobiliser les ressources

M. Onyonka (Kenya)

nécessaires en vue d'assurer le succès de l'exécution du programme, car le temps ne travaille pas pour nous.

Nous reconnaissons tous les avantages communs qui découleraient de la coopération économique entre pays développés et pays en développement et aussi de la coopération entre les pays en développement eux-mêmes. La coopération économique entre pays en développement ne devrait nullement être considérée comme l'application d'une politique isolationniste mais, au lieu de cela, comme un moyen de réaliser la coopération internationale sur une plus large échelle. Le Kenya continue de travailler étroitement avec les pays, notamment avec les pays de l'Afrique orientale, centrale et australe, pour assurer la coopération dans les relations économiques, commerciales et autres. Le Kenya est membre de la Zone du commerce préférentiel (PTA), qui regroupe 15 Etats membres de l'Afrique orientale et australe avec un potentiel de marché de plus de 160 millions de personnes. Nous faisons partie de l'Autorité intergouvernementale de six membres basée à Djibouti sur la sécheresse et le développement (IGADD) qui a, entre autres buts, de prévenir les Etats membres dès qu'il y a menace de sécheresse - laquelle continue de sévir dans la majorité des régions du continent. Dans le passé récent, nous avons conclu des accords avec la plupart de nos voisins créant des commissions économiques consultatives, y compris des commissions sectorielles.

On se rappellera que l'Assemblée, consciente de l'étroite corrélation entre le développement économique et les questions de l'environnement, a créé en 1983, par la résolution 38/161, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Aujourd'hui l'Assemblée est saisie du rapport de la Commission qui s'intitule : "Notre avenir à tous". Je tiens à dire que ma délégation se félicite de cet excellent document, qui sera un document de référence utile sur les questions connexes de développement et de l'environnement. Nous félicitons l'honorable Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège, qui a présidé avec compétence aux travaux de la Commission. Les propositions de la Commission sont conformes aux politiques adoptées par le Gouvernement du Kenya, notamment sur les questions relatives à la sécurité alimentaire, à l'énergie, à l'industrie, au logement et aux établissements humains, pour n'en mentionner que quelques-uns. Le Kenya apprécie et appuie les efforts très louables du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD) dans le domaine de l'environnement.

Dans un domaine connexe, celui des établissements humains, je tiens à déclarer officiellement la reconnaissance du Gouvernement du Kenya au Centre des

M. Onyonka (Kenya)

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour les efforts qu'il déploie en étroite coopération avec les gouvernements et autres institutions intéressées, pour améliorer les abris partout dans le monde, notamment pour les segments les plus pauvres et les plus désavantagés de la société. A ce stade, je tiens à réaffirmer le plein attachement du Gouvernement kényen au droit de tous ses ressortissants à un niveau de vie approprié, y compris un logement approprié, pour eux et leur famille. Cette année marque la commémoration de l'Année internationale du logement des sans-abri, qui a été célébrée avec succès au cours du dixième anniversaire de la Commission des établissements humains en avril au siège d'HABITAT, à Nairobi au Kenya. L'Année internationale du logement des sans-abri a servi à mobiliser toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales ainsi que l'appui de la communauté internationale pour l'examen des problèmes du logement. Nous lançons un appel demandant d'appuyer de façon continue le Centre des Nations Unies pour les établissements humains afin de lui permettre de relever les défis pressants de notre époque relativement au logement et aux sans-abri.

La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues s'est tenue en juin à Vienne, en Autriche, et ses travaux ont été couronnés de succès. Cette conférence a marqué un jalon et a été une expérience enrichissante pour tous. Nous avons pu adopter par consensus la Déclaration et un schéma multidisciplinaire complet des activités futures dans la lutte contre la drogue. Les recommandations de Vienne ont présenté des mesures pratiques qui pourront contribuer à la lutte contre les abus de stupéfiants et le trafic illicite des drogues. Il incombe maintenant à l'Assemblée de mettre au point les modalités de mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne, avec son Schéma multidisciplinaire complet des activités futures dans le contrôle des stupéfiants. Le Kenya coopérera pleinement avec les autres Etats Membres pour réaliser cet objectif.

Enfin, je voudrais rappeler que nous partageons pleinement l'idée selon laquelle la paix ne peut être maintenue dans un monde où un tiers de la population vit dans la splendeur économique tandis que les deux tiers continuent de languir dans la misère économique et la dégradation humaine. En favorisant la création d'un nouvel ordre économique international et en renforçant la paix et la sécurité internationales, le système des Nations Unies, au cours des années, continue de s'acquitter de sa noble tâche dont les objectifs sont consacrés dans les idéaux et buts mêmes de la Charte des Nations Unies. Etant donné que les Etats Membres se sont engagés solennellement à réaliser les idéaux et objectifs de la Charte, chaque

M. Onyonka (Kenya)

Etat Membre doit maintenant continuer de respecter son engagement. Il est impérieux de faire des efforts positifs pour percevoir notre interdépendance dans une perspective plus globale et éclairée, car ce n'est que dans cette perspective que les recommandations et les programmes orientés vers l'action concrète pourront être mis au point et rapidement acceptés, puis appliqués.

M. Onyonka (Kenya)

En ce qui concerne l'examen en cours de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, le Kenya continuera d'appuyer les initiatives qui visent le renforcement du fonctionnement efficace de l'Organisation. Cependant, nous résisterons à toute tentative qui porterait atteinte aux principes et objectifs fondamentaux de la Charte. Aussi convient-il de veiller, dans la mise en oeuvre de la résolution 41/213, au strict respect des dispositions de la Charte.

En cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous tenons une fois encore à réaffirmer notre engagement à l'égard de la Charte des Nations Unies et notre respect du droit, tel que consacré dans les divers instruments internationaux, qui constituent, à notre avis, la seule garantie de la sauvegarde permanente des règles élémentaires de conduite entre les Etats, la seule garantie du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En terminant, je vous souhaite, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, ainsi qu'à tous les délégués réunis ici bonne santé et plein succès dans votre travail individuel et conjoint en faveur de la paix internationale, de la sécurité et du développement.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre grand pays, la République démocratique allemande, et votre région, l'Europe de l'Est, ont fait un grand honneur à la communauté internationale en lui fournissant les services d'un internationaliste aussi éminent que vous. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, l'Organisation obtiendra des acquis importants. Membre du bureau, ma délégation vous apportera un appui sans réserve dans l'accomplissement de vos tâches. Je félicite également votre homologue, M. Joseph Reed, qui entame aujourd'hui une nouvelle carrière.

Que dire de votre prédécesseur, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury? Ses efforts inlassables et ses qualités de négociateur patient ont permis des compromis audacieux sur la difficile question de la restructuration du système des Nations Unies, un processus qui, nous l'espérons, vise véritablement à redynamiser le système des Nations Unies et non à y porter atteinte. L'Assemblée regrettera son marteau plein d'autorité, mais elle peut se consoler en songeant que son successeur est un homme d'expérience et un diplomate chevronné.

Notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, s'inscrit dans la lignée des grands hommes de lettres et d'expérience qui sont venus dans notre organisation pour servir leurs semblables. Son rapport annuel est un outil très précieux pour

M. Legwaila (Botswana)

nos travaux. Nous devons tenir compte de ses avis pour traiter des épineux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ma délégation le salue lui et son personnel, à la fin d'une autre année de services dévoués à la cause de l'humanité.

Alors que l'année 1987 est sur le point de s'achever, tout prouve que la situation économique internationale ne sera guère différente de celle de l'année écoulée. Ce sont encore des images floues et des points de vue discordants qui composent le tableau d'ensemble de la situation internationale. La plupart des observateurs économiques s'accordent à reconnaître que la croissance reste faible et incertaine, y compris dans les pays industrialisés.

Pour les pays en développement, cela signifie que leur économie continuera d'être hantée, comme ces dernières années, par le spectre de la désolation. Toutefois, pour l'Afrique qui, solidaire avec la communauté internationale, a adopté le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1986-1990), en cette même assemblée l'année dernière, la situation est extrêmement grave. L'unité de buts qui est apparue lors de cette session historique n'a pas été confirmée. Bien que l'Afrique se soit efforcée d'engager les réformes demandées par le Programme, la situation économique internationale s'est nettement détériorée depuis l'année dernière, rendant vaines certaines des réformes que nous avons entreprises.

Ravagé du point de vue économique, le continent n'a reçu aucune aide. Les prix des produits de base, dont les pays africains tirent la plupart de leurs devises étrangères, restent très faibles, le poids de la dette est devenu insupportable, les taux d'intérêt sont encore très hauts, les taux de change des principales monnaies continuent d'être instables tandis que les tendances protectionnistes font sentir leurs effets pervers et que l'aide publique unilatérale au développement s'est réduite. Si l'on ajoute à cette litanie de malheurs économiques les catastrophes naturelles permanentes qui vont de la sécheresse, de la désertification et des cyclones aux récoltes infestées, à l'explosion démographique et aux catastrophes provoquées de main d'homme, telles que les guerres civiles et la déstabilisation, nous aurons le tableau d'un continent au bord du gouffre économique.

La Banque mondiale estime que, durant l'année 1986, la croissance de l'économie des pays en développement n'a représenté que 4,2 % du produit national brut. Cela est à peine suffisant pour faire face au taux démographique qui se

M. Legwaila (Botswana)

situé autour de 3,5 %, dans beaucoup de ces pays. Les économies des pays africains n'ont augmenté que de 1,2 % en 1986. Les perspectives pour cette année sont telles que la croissance totale des pays en développement se situera à peine entre 3 % et 4 % du PIB. Sur la base de ces chiffres, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que l'Afrique connaîtra un taux de croissance qui se situera entre 2 % et 2,5 % du PIB.

La Commission a toutefois rapidement souligné que ces chiffres risquaient d'être révisés en baisse, la production céréalière et agricole étant, dans un certain nombre de pays africains, menacée par de nouveaux dangers. Bien que des pluies bénéfiques soient tombées dans certaines régions d'Afrique, les criquets et les sauterelles menacent les récoltes en Afrique australe et orientale, au Sahel et dans certaines régions d'Afrique occidentale. En Afrique australe, il est d'ores et déjà clair que les récoltes de céréales seront médiocres cette année, en partie à cause de ces insectes mais aussi de la sécheresse persistante et de la déstabilisation, déstabilisation causée par un autre fléau : l'apartheid.

Le fait est que l'Afrique a fait de son mieux pour appliquer le Programme prioritaire. Des réformes structurelles difficiles ont été mises en oeuvre pour tenter de revitaliser l'économie du continent en réponse au Programme et aux appels de la communauté internationale. Il en existe de nombreuses preuves, comme la CEA peut l'attester, mais c'est une réaction décisive de la communauté internationale qui fait défaut. Tout en nous félicitant sincèrement des engagements concrets pris à cette session extraordinaire, dont nous savons que certains seront effectivement tenus, il faut cependant reconnaître que la communauté internationale dans son ensemble est restée plutôt indifférente à nos souffrances. Et cela ne nous aide guère dans les réformes que nous avons engagées.

Nous sommes quelque peu déçus également que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est récemment tenue à Genève, n'ait pas répondu à nos attentes. Les problèmes liés aux courants de ressources, aux devises et aux capitaux, aux produits de base, au commerce international, aux pays les moins développés ont été pour l'essentiel négligés et aucune solution fondamentale et permanente ne leur a par conséquent été apportée. Nous espérons que davantage d'efforts de suivi seront déployés pour continuer à rechercher des solutions durables et significatives à ces problèmes.

M. Legwaila (Botswana)

De même, nous nous félicitons de ce que la série des pourparlers de l'Uruguay se poursuivent et espérons qu'ils apporteront des solutions aux problèmes des barrières tarifaires et non tarifaires qui limitent le libre-échange dans le monde au détriment des pays du tiers monde. En Afrique, nous sommes résolus à jouer notre rôle dans la recherche difficile de solutions à ces problèmes tant en développant des stratégies d'autonomie qu'en jouant le rôle de partenaires dans la coopération avec d'autres pays, notamment les pays développés. C'est dans cet esprit qu'une conférence internationale sur le défi que pose le développement économique et accéléré en Afrique s'est tenue à Abuja, au Nigéria, en juin de cette année, et qu'un colloque africain sur le développement des infrastructures locales a eu lieu à Niamey, au Niger, pendant ce même mois de juin. Les chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine ont aussi demandé qu'une session extraordinaire sur le problème de la dette soit convoquée dans un avenir assez rapproché.

Ma délégation se félicite également de la création par le Secrétaire général d'un groupe consultatif chargé d'examiner la question des courants de ressources de l'Afrique. Nous espérons que le rapport de ce groupe éminent sera étudié sérieusement par ceux qui sont en mesure d'aider.

L'ordre du jour politique de la session est bien connu. Il est presque identique à celui que nous avons eu chaque année, session après session, au cours de ces dernières décennies.

Dans notre partie du monde, en Afrique australe, la menace mortelle de l'apartheid demeure une source de préoccupation profonde pour le peuple de la région. La situation y est pire qu'elle ne l'était lorsque nous nous sommes réunis ici l'an dernier. L'état d'urgence qui s'étend à tout le pays, sur lequel les autorités sud-africaines comptaient pour soustraire au regard du monde un pays déchiré et pouvoir donner ainsi libre cours aux brutalités de l'apartheid, est toujours en vigueur. Mais il n'a pas apporté au pays la paix dont il a si désespérément besoin, ni donné à l'apartheid une apparence moins méprisable et moins mauvaise, ni rendu moins impératives les pressions en faveur du changement.

L'Afrique du Sud demeure un pays violemment raciste et polarisé en dépit des discours étourdissants sur les réformes à Pretoria et à Capetown. Malgré tous les appels de la communauté internationale au changement, au changement radical, les townships noirs sont encore soumis à l'occupation militaire et l'on continue sans relâche d'arrêter sans les juger des activistes anti-apartheid tels que des syndicalistes, des membres du clergé, des étudiants et jusqu'à des enfants. Même

M. Legwaila (Botswana)

des dirigeants du United Democratic Front, qui se sont donné tant de mal pour observer les règles de l'agitation pacifique afin d'obtenir le changement, ont rejoint le maquis ou sont en prison. En effet, il n'existe en Afrique du Sud aucune organisation ni institution cherchant à s'identifier de façon pacifique à la lutte pour le changement qui ait été épargnée. Les universités sont devenues les derniers candidats à choisir entre la soumission et la pacification. Cela peut paraître surprenant, mais parler de paix et de changement en Afrique du Sud est, en effet, devenu une entreprise dangereuse. Il faut que je le répète, parler de paix et de changement en Afrique du Sud est devenu une entreprise dangereuse, sinon un crime, pour ceux qui ne font pas partie de ce même gouvernement qui ne veut pas la paix et le changement dans des conditions acceptables pour la totalité de la population d'Afrique du Sud. La visite au Sénégal, il y a quelques mois, d'un groupe de Sud-Africains blancs qui ont reconnu la sagesse de pourparlers de paix avec les véritables dirigeants des Sud-Africains noirs, est devenue un acte de trahison aux yeux des dirigeants pleins de préjugés d'Afrique du Sud. Ceux qui se lancent dans de telles activités extra-parlementaires bien que pacifiques, sont menacés des pires conséquences.

Mon pays reste profondément convaincu que, s'il existe un moyen de sortir de ce marécage qu'est l'apartheid, et nous sommes persuadés qu'il y en a un pour les dirigeants d'Afrique du Sud, c'est la voie de la négociation pacifique, genre de négociation que la mission de paix du Commonwealth qui s'est rendue en Afrique du Sud l'an dernier a essayé en vain d'encourager. Nous savons ce qui est arrivé à cette mission. Ce n'est pas le genre de négociation envisagé par le prétendu Conseil national auquel les "modérés noirs" sont invités à participer alors que l'African National Congress of South Africa (ANC) et ces autres dirigeants de l'Afrique du Sud noire qui sont considérés comme des radicaux ne pourront prendre part qu'à condition qu'ils renoncent à la violence.

Nous nous demandons comment il peut se faire qu'un gouvernement qui recourt autant à la violence, qui a tué tant d'enfants, tant de vieillards, d'hommes et de femmes simplement pour faire observer l'apartheid, exige des victimes de cet apartheid, de ces mêmes personnes qu'il tue en toute impunité, qu'elles renoncent à la violence. Comme l'envisageait le concept de négociation du Commonwealth, il faut arrêter momentanément la violence de part et d'autre, non y renoncer, pour permettre d'entamer les négociations. Cela reste la meilleure manière de procéder avec la négociation et c'est au régime de Pretoria qu'il revient de démontrer que

M. Legwaila (Botswana)

ses belles paroles concernant les négociations ne masquent pas l'un de ces stratagèmes auxquels il a souvent recours pour dissimuler son intransigeance continue.

Certaines conditions doivent nécessairement régner pour que des négociations significatives aient une chance de succès. En premier lieu, la communauté blanche ou ses dirigeants doivent accepter comme point de départ fondamental et inévitable le principe selon lequel rien, sauf la création d'un ordre politique véritablement démocratique dans une Afrique du Sud non raciale unie, ne pourra apporter la paix au pays. Il n'y a que cela qui puisse apporter la paix à ce pays. Et un corollaire important de cette condition est la libération des dirigeants noirs, à savoir Mandela et les autres, dont l'absence parmi leur peuple ne permettra pas d'entamer des négociations. Des conditions préalables tout aussi nécessaires et cruciales pour la réussite de négociations véritables et significatives sont la levée de l'état d'urgence, le retrait des troupes des townships noirs, la suppression de l'interdit qui pèse sur l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations politiques dont la participation sans entrave à la création d'un nouvel ordre constitutionnel démocratique en Afrique du Sud est indispensable.

En faire moins ne serait qu'une perte de temps. Comme nous l'avons déjà dit, et comme nous le répétons maintenant, les prétendues réformes ne sont qu'une perte de temps et justifient notre argument selon lequel toutes ces réformes visent à moderniser la tyrannie de l'apartheid, pour la rendre acceptable ou supportable à ses victimes, si possible.

Il y a près de 10 ans que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 435 (1978) comme plan de décolonisation pacifique de la Namibie. Que cette résolution demeure lettre morte à ce jour n'est pas à l'honneur des Nations Unies. Où est le Conseil de sécurité qui a élaboré la résolution 435 (1978)? Où sont les puissances occidentales, le prétendu groupe de contact qui a tellement travaillé il y a neuf ans pour faire adopter cette résolution par le Conseil de sécurité? Pourquoi ce silence à présent, pourquoi cette inaction?

L'échec qu'a rencontré la mise en oeuvre de cette résolution importante ne peut s'expliquer de manière crédible du simple fait que le Conseil de sécurité s'est tout simplement laissé affaiblir par l'arrogance d'une petite puissance, et qu'il s'ensuit que son propre plan, son propre projet, va probablement mourir de mort non naturelle. La Charte des Nations Unies prévoit tous les pouvoirs

M. Legwaila (Botswana)

nécessaires au Conseil de sécurité pour faire appliquer sa résolution 435 (1978). Le Conseil de sécurité doit exiger, et il doit le faire avec conviction, avec netteté et dans un but bien déterminé, que l'Afrique du Sud coopère à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ou qu'elle subisse les conséquences de sa conduite. En d'autres termes, exiger la mise en oeuvre de cette résolution demande la même détermination et la même ténacité qui doivent intervenir dans l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous voulons entendre tous les membres permanents du Conseil de sécurité, à l'unisson, comme cela a été le cas l'autre jour à la télévision, menacer des pires conséquences si la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'est pas mise en oeuvre.

M. Legwaila (Botswana)

C'est ce qu'ils ont fait s'agissant de l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Mais, à notre avis, il n'y a aucune différence entre les deux conflits - le conflit en Afrique australe menace la paix; le conflit dans le Golfe menace la paix. Par conséquent, nous ne comprenons pas pourquoi d'aucuns s'efforcent d'assurer la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) au point d'en perdre le sommeil alors qu'ils recourent au veto lorsqu'on leur demande d'appliquer la résolution 435 (1978). Cela dépasse notre entendement.

Par conséquent, nous demandons que l'Organisation des Nations Unies retrouve son sens de l'honneur. Le peuple de Namibie ne doit pas être contraint à mourir inutilement dans une guerre dont la cessation a été exigée il y a près de 10 ans par le Conseil de sécurité lorsqu'il a adopté la résolution 435 (1978), que la SWAPO est prête à appliquer. Le Secrétaire général ne demande qu'à agir. Les Etats de première ligne sont prêts à offrir leur aide dans l'application de la résolution.

Il y a trop à perdre dans notre région. Des milliers de vies sont perdues dans des guerres dues à la situation en Afrique du Sud - en d'autres termes à l'apartheid. Telle l'épée de Damoclès, l'appareil militaire de l'apartheid est suspendu au-dessus de nos têtes. Les Etats de la région gouvernés par un régime majoritaire ont été transformés en zones de guerre d'où des groupes de bandits, à la solde de Pretoria, et auxquels se joignent à l'occasion des commandos de ce régime, sèment la mort et la destruction. Des massacres tels que ceux qui se produisent avec une fréquence croissante dans la République populaire du Mozambique menacent de devenir un fait quotidien. Utilisant la Namibie comme zone tampon pour protéger la suprématie blanche en Afrique du Sud et comme base à partir de laquelle des actes répétés d'agression sont commis contre ses voisins, Pretoria et ses bandits de l'UNITA poursuivent une politique de terre brûlée dans le sud de l'Angola où des souffrances indicibles sont le lot commun des populations qui vivent dans cette région. Le coût de l'infrastructure économique détruite se chiffre en milliards de dollars.

Sur les neuf pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, seule la Tanzanie n'a pas été matériellement touchée par la guerre de déstabilisation de l'Afrique du Sud. Pour les autres, l'ampleur des ravages occasionnés par la déstabilisation est effrayante. On estime qu'entre 1980 et 1986 le coût de l'infrastructure économique et sociale détruite dans ces Etats s'élevait à environ 30 milliards de dollars. Il s'agit d'une infrastructure dont

M. Legwaila (Botswana)

la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe a désespérément besoin pour que ses Etats membres puissent libérer leurs économies du colonialisme économique de l'Afrique du Sud.

Un autre coût qui ne peut être estimé est celui en vies humaines. Comment mettre un prix sur les victimes massacrées à Homoine, Majacaze, Mandimba, Mechungwe et Sena au Mozambique?

Cependant, les RENAMO et les UNITA ont encore des amis dans le monde occidental et ailleurs. L'Afrique du Sud n'est pas seule à les parrainer, les employer et les financer. Ils continuent à recevoir des armes et des missiles Stinger de membres de cette organisation. Certains semblent s'accommoder du carnage en Afrique australe pour autant qu'il sert leurs intérêts idéologiques ou simplement racistes.

Les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe n'ont pas les moyens de mener une guerre contre l'Afrique du Sud, pas plus qu'ils n'ont l'intention ou l'ambition de se les procurer. Ils cherchent plutôt à consacrer l'énergie de leur peuple et leurs maigres ressources au développement de leurs économies, pour moins dépendre de l'Afrique du Sud et promouvoir l'intégration économique régionale dans l'esprit du Plan d'action de Lagos. Dans cet effort, ils ont cherché, et obtenu, l'assistance de la communauté internationale. Ce sont les fruits de cette assistance - ponts, réservoirs de pétrole, hôpitaux, écoles et autres éléments d'infrastructure socio-économique - que les bandits et leurs partisans d'Afrique du Sud sont en train de réduire en cendres. Est-ce là ce que ceux qui nous la fournissent souhaitent voir arriver à leur aide? Veulent-ils nous aider à bâtir des écoles et des hôpitaux pour les laisser ensuite détruire par leur ami, le Gouvernement sud-africain? Nous demandons à la communauté internationale de mettre un terme à cette folie. Tout ce que nous souhaitons pour les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, c'est d'avoir la possibilité de développer leur économie dans la paix et la tranquillité. C'est tout ce que nous demandons à la communauté internationale.

Le Moyen-Orient reste un foyer de tension. Il ne semble pas qu'Israël veuille permettre la création d'une patrie pour les Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza. Israël continue d'établir des colonies de peuplement juives dans les territoires dont il s'est accaparé pendant la guerre. Entre-temps, les

M. Legwaila (Botswana)

Palestiniens vivent dans de sordides camps de réfugiés établis dans l'ensemble du Moyen-Orient, sans le moindre espoir de jours meilleurs.

Le Botswana rejette la prétendue incompatibilité d'existence de l'Etat d'Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et d'une patrie indépendante pour le peuple palestinien sur la Rive occidentale et Gaza. Nous sommes au contraire convaincus qu'il s'agit là de la seule base de paix durable entre Israël et ses voisins arabes. Mon gouvernement ne saurait accepter, et n'acceptera jamais, une politique selon laquelle le recours à la force est un droit. Le peuple juif, qui a si longtemps souffert, ne devrait pas se montrer aussi insensible face aux souffrances des autres peuples - en particulier d'un peuple dont les droits historiques sur la terre de Palestine sont tout aussi valables et légitimes que les siens. La Conférence internationale sur le Moyen-Orient, dont on parle depuis longtemps, doit être convoquée avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, car nous sommes convaincus qu'elle offre des espoirs de paix dans la région.

Venant d'une région dévastée par la guerre, je continue à trouver la poursuite de la guerre dans le Golfe incompréhensible, car elle ne profite à personne et certainement pas aux deux protagonistes. Les conséquences qu'elle a sur l'économie et la vie de deux peuples sont horribles. Nous demandons aux deux parties de mettre en oeuvre la résolution 598 (1987) adoptée récemment par le Conseil de sécurité, qui exige un cessez-le-feu et la fin des hostilités.

Sur les questions concernant le Kampuchea et l'Afghanistan, nous demeurons inébranlables. Nous sommes en effet convaincus que dans ces deux cas, le retrait des troupes étrangères constituerait le premier pas important vers la normalisation de la vie politique dans ces deux pays déchirés par la guerre. Entre-temps, mon gouvernement continuera à encourager les efforts internationaux, dont l'objectif est de trouver des solutions négociées durables aux deux questions. Nous avons noté dans les deux cas que des efforts avaient été faits sous une forme ou une autre en vue de promouvoir des solutions par la voie du dialogue.

M. Legwaila (Botswana)

Cependant, tant que les troupes étrangères resteront dans ces deux pays, nous restons convaincus que la meilleure façon pour l'Organisation des Nations Unies d'aborder le problème est d'en demander le retrait.

Le question du Sahara occidental est toujours insoluble. L'une des parties au conflit vient de terminer l'édification d'un mur dit de défense. Cette initiative ne peut que faire obstacle à la recherche de la paix dans le Maghreb. Nous demeurons convaincus que c'est seulement sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies que les parties au conflit trouveront le moyen de dialoguer librement et franchement en vue d'amorcer le processus d'autodétermination dans le territoire.

La question du Tchad est une question importante pour nous. Le peuple de ce pays déchiré par la guerre n'a jamais connu la paix depuis son accession à l'indépendance. C'est là un fait douloureux bien connu de tous. C'est pourquoi nous attachons une grande importance aux efforts tentés actuellement par l'OUA pour mettre un terme à ce conflit, et demandons à tous les étrangers à ce conflit purement africain d'en rester éloignés le plus possible, de s'abstenir d'attiser les passions des belligérants et renoncer à tirer parti des horreurs fratricides perpétrées par deux pays africains frères, le Tchad et la Libye.

S'agissant de la région de l'Amérique latine, nous sommes encouragés de voir qu'après une période d'inactivité sur le front diplomatique, des mesures concrètes ont été prises pour amener la paix à la région. L'Accord signé au mois d'août par les dirigeants du Costa Rica, du Nicaragua, du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador à Guatemala City peut, si tant est qu'on le veuille, mettre un terme à la lutte fratricide en Amérique centrale. Nous espérons sincèrement que tous ceux qui sont étrangers à la région ne trouveront pas d'autres excuses pour saboter ces efforts aux fins de leurs propres objectifs égoïstes. Laissons les peuples de l'Amérique centrale choisir leur destin. Nul n'a le droit de leur dire comment mener leurs propres affaires.

Nous plaçons de même beaucoup d'espoir dans le dialogue pour la recherche de solutions au problème des Falklands (Malvinas). L'Organisation des Nations Unies a toujours été prête à aider l'Argentine et le Royaume-Uni à résoudre leurs divergences autout d'une table de conférence. Plus vite ils coopéreront à cet effort crucial et plus vite la paix et la tranquillité pourront être instaurées dans l'Atlantique sud.

M. Legwaila (Botswana)

La position du Botswana sur la réunification de la Corée est toujours la même car les facteurs qui nous ont amenés à l'adopter n'ont pas changé. Nous demandons toujours instamment que : premièrement, les deux Corée soient unifiées pacifiquement; deuxièmement, le dialogue soit instauré entre les deux parties pour qu'elles puissent résoudre leurs problèmes communs; troisièmement, ce dialogue ne soit l'objet d'aucune ingérence étrangère.

S'agissant de la question de la guerre et de la paix, le Botswana se félicite des négociations en cours entre les superpuissances visant à réduire leurs arsenaux nucléaires. Nous ne doutons pas que toute réduction importante dont elles pourraient convenir à cet égard serait accueillie favorablement par toutes les nations. Nous leur demandons instamment de persévérer dans cet effort constructif.

La tenue de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, s'était fait beaucoup trop attendre. Quoiqu'elle ne soit pas parvenue à des résultats extraordinaires, la Conférence a néanmoins étudié de nombreuses possibilités valables qui méritent de retenir une attention particulière à l'avenir. La relation organique qui existe entre le désarmement et le développement ne peut plus désormais être contestée.

Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ne doivent pas - je dis bien ne doivent pas - être prises à la légère ou repoussées avec le mépris auquel on nous a habitués. L'image de marque et l'intégrité de notre Organisation ne sont pas servies par le fait très douloureux que Chypre demeure un pays occupé, malgré l'adoption de la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité et de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. En fait, il semble bien que l'état de l'occupation ne fait que se resserrer; on ne peut que s'en affliger, car Chypre est un pays non aligné d'une bonne foi incontestable, un membre du Commonwealth d'une importance non négligeable et un pays du tiers monde dont le seul crime, semble-t-il, est d'avoir été placé par la géographie, comme mon propre pays, près d'un voisin puissant. Il ne faut pas permettre que Chypre périclite sous les lourdes bottes de l'occupation militaire. L'Organisation des Nations Unies doit empêcher que cela se produise. L'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, le non-alignement de cette île pacifique et inoffensive sont très importants pour la survie de l'existence précaire des petits pays du tiers monde.

L'OUA a enfin adopté une Déclaration sur la protection des droits de l'homme. Il le fallait car, en tant que pays nouvellement indépendant, dont certains

M. Legwaila (Botswana)

s'efforcent encore de s'adapter à leur statut, nous avons beaucoup à faire pour protéger les droits de l'homme. En effet, croître et se développer après des décennies de colonialisme n'est pas toujours un processus pacifique. Néanmoins, nous sommes profondément convaincus qu'aucune vie humaine ne saurait être dévaluée pour quelque raison que ce soit - idéologique, religieuse, ethnique ou raciale.

Nous rendons hommage au Haut Commissaire pour les réfugiés pour son dévouement indéfectible à la cause des réfugiés. Nous estimons ses travaux extrêmement précieux et nous demandons qu'un appui accru soit apporté à sa tâche difficile.

Le fléau du terrorisme perpétré par des individus, des groupes d'individus ou des Etats qui ont perdu le sens de l'humanité est un fléau universel. Mon pays se félicite qu'un effort international concerté soit maintenant tenté pour lutter contre tous les aspects et toutes les formes de ce fléau, y compris le terrorisme d'Etat. En effet, grands ou petits, puissants ou faibles, tous les Etats sont menacés. Toutes les formes de terrorisme sont pernicieuses et doivent être combattues inlassablement.

Les stupéfiants continuent aussi à semer le chaos dans le monde. La jeune génération d'aujourd'hui est une génération d'hallucinés. Nous notons avec satisfaction le résultat de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, tenue à Vienne l'été dernier. Les mesures et les remèdes qui ont été convenus à cette conférence doivent être appliqués sans délai.

L'Organisation des Nations Unies n'a peut-être pas pu, au cours de ses 42 ans d'existence, répondre à toutes les espérances placées dans la lutte pour la création d'un monde meilleur pour l'humanité. En fait, l'ordre du jour dont nous sommes saisis montre clairement que nous continuons à vivre dans un monde dangereux - bien différent du monde qu'envisageaient les pères fondateurs de l'Organisation. Pourtant, nous n'avons pas perdu espoir. L'Organisation des Nations Unies est le meilleur édifice humain jamais construit. Notre monde imparfait aurait été bien pire sans elle. Je réaffirme, par conséquent, la foi inébranlable de mon pays dans l'Organisation. Je le dis avec confiance et espoir, convaincu qu'elle peut encore utiliser toutes ses possibilités pour répondre, de manière décisive, aux besoins de notre monde troublé et pour mettre en oeuvre ses buts et principes.

M. MAYNARD (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas et en mon nom personnel, je vous félicite chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée. Ma délégation, qui connaît bien votre compétence et votre expérience de diplomate, est certaine que d'importants accords seront réalisés sur de nombreux problèmes auxquels les Membres sont confrontés.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la façon magistrale dont il a guidé les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Fait sans précédent, le 19 juin, les électeurs des Bahamas ont élu mon gouvernement pour la sixième fois. Ce vote lui a donné un solide mandat qui lui permettra de continuer à promouvoir des programmes destinés à assurer le développement économique et la stabilité politique des Bahamas. Grâce à ce vote, mon gouvernement pourra continuer à mettre sa voix et son énergie au service de cette grande instance mondiale pour qu'elle réalise ses objectifs.

Mon gouvernement saisit donc cette occasion pour encourager notre Secrétaire général, S. E. M. Pérez de Cuéllar, en tant que chef de cette organisation, à appliquer les mesures susceptibles d'amener les Etats à une plus grande coopération entre eux et, partant, à minimiser l'affrontement.

L'ordre du jour des Nations Unies comporte un certain nombre de problèmes tenaces, comme la situation économique mondiale, la dette, le trafic et l'abus des drogues, le désarmement, les conflits régionaux et, en Afrique, les problèmes de l'apartheid, de l'agitation politique, de la stagnation économique, de la sécheresse et de la famine qui accablent pratiquement l'ensemble du continent. Les problèmes africains ne se prêtent pas à des solutions faciles, les pays les plus à même de provoquer un changement refusant d'entrer pleinement dans la guerre contre l'apartheid.

Je concentrerai toutefois mon attention sur les questions à propos desquelles ma délégation pense pouvoir faire quelques remarques et suggestions susceptibles de contribuer à leur solution.

Je commencerai par le problème des petits Etats, celui de leur viabilité et de leur sécurité économiques plus spécialement. En fin de compte, la question n'est pas de savoir si les petits Etats sont des entités viables. L'histoire a déjà répondu par l'affirmative à cette question. En fait, le fond du problème est que si l'ambivalence persiste à propos des petits Etats, ils deviennent un fardeau.

M. Maynard (Bahamas)

Nous connaissons tous ce bon conseil : "Donne un poisson à ton prochain et tu le nourris toute une journée. Apprends-lui à pêcher et tu le nourris pour la vie".

Les petits Etats n'ont besoin que de compréhension, de patience et d'une assistance productive. Ceux d'entre nous qui appartiennent à la catégorie des petits Etats ont identifié les objectifs et les projets à propos desquels de telles conditions devraient s'appliquer. Nous disposons de quelques outils qui nous permettraient de réaliser nos objectifs et nos projets. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est trouver le moyen d'améliorer ces outils et qu'on nous laisse façonner notre propre destin.

Dans cette catégorie des petits Etats, il est un sous-groupe qui exige une attention et une compréhension toutes particulières de la part de la communauté internationale. Je veux parler des Etats insulaires en développement auxquels la géographie, compte tenu de leur superficie, a légué plus de difficultés que de bénédictions. Outre les problèmes économiques et sociaux, comme la dépendance vis-à-vis d'une seule ou de quelques rares matières premières, la dette extérieure et le manque de personnel administratif que connaissent les autres Etats en développement, les Etats insulaires doivent non seulement faire face au problème de leur faible superficie, mais aussi à ceux de leur grand éloignement par rapport aux marchés, de l'insuffisance des transports, d'un marché interne limité et d'une absence générale de ressources, naturelles ou traditionnelles, viables.

Néanmoins, si on leur permet d'avoir une certaine autosuffisance et de jouir d'une certaine stabilité interne, les petits Etats peuvent renforcer plutôt que menacer l'ordre international, la paix et la sécurité collectives.

Une autre année s'est écoulée et l'odieux régime d'apartheid persiste en Afrique du Sud en dépit des pressions accrues exercées par la communauté internationale et par le secteur privé, par le biais de résolutions, d'appels au désinvestissement, de manifestations, de sanctions et d'embargos.

L'opinion publique mondiale s'est ralliée à notre cause et il est clair que, psychologiquement parlant, le régime Botha a perdu la bataille. Mais les obstacles à franchir sont encore nombreux. Le poison de Pretoria continue d'affecter la Namibie voisine, qui réclame à grands cris la place qui lui revient de droit, en tant qu'Etat indépendant, au sein de la communauté internationale.

Il est temps que nous, "nous, peuples ..." confrontions les conséquences de la complicité lorsqu'il s'agit de l'Afrique du Sud et de la Namibie, autrement, nous serons aussi coupables de répression et de crime que les Etats qui ont peur d'exercer des pressions économiques et politiques sur l'Afrique du Sud.

M. Maynard (Bahamas)

En 1985, les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Nassau, ont dénoncé l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui refuse de démanteler l'apartheid. Sous la présidence de sir Lynden Pindling, Premier Ministre des Bahamas, les chefs de gouvernement ont désigné un Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth sur l'Afrique australe. Pendant six mois, en 1986, effectuant de longs voyages en Afrique australe, le Groupe de personnalités éminentes s'est efforcé de promouvoir un processus de dialogue en faveur du changement, pour mettre fin à l'apartheid et instaurer en Afrique du Sud une société démocratique non raciale. Malheureusement, le Gouvernement sud-africain a écouté, mais n'a pas entendu, a pris note, mais n'a pas agi. Voilà pourquoi le Commonwealth a réuni à Londres un mini-sommet de sept pays pour essayer de multiplier les pressions sur l'Afrique du Sud.

Sous la présidence de sir Lynden Pindling, les Gouvernements de l'Inde, du Canada, de l'Australie, du Zimbabwe, de la Grande-Bretagne, de la Zambie et des Bahamas ont réaffirmé qu'ils restaient fidèles à l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe conclu à Chogm, à Nassau. Puisque Pretoria se refuse à négocier, le Groupe des sept, à l'exception de la Grande-Bretagne, a convenu d'adopter des mesures économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, y voyant un impératif moral et politique.

Lorsque les chefs de gouvernement du Commonwealth se réuniront à Vancouver la semaine prochaine, les Bahamas seront à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité raciale et la liberté pour tous en Afrique australe.

Les Bahamas sont d'avis qu'il importe que tous, sans exception, reconnaissent sans réserve la nécessité d'agir de toute urgence pour démanteler l'apartheid en Afrique du Sud. Des mesures fermes doivent comporter également, sur le plan pratique, la volonté résolue de s'occuper de questions d'infrastructure comme l'abolition de la discrimination dans l'enseignement.

M. Maynard (Bahamas)

A cet égard, nous avons accueilli favorablement et nous soutenons financièrement au moyen de contributions provenant du Secrétariat du Commonwealth, la création du Fonds de bourses d'études qui administre le Fonds de bourse du Commonwealth de Nassau, établi lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Nassau en 1985, pour aider à scolariser les Sud-Africains désavantagés par l'apartheid, à acquérir les compétences nécessaires pour étayer le progrès d'une Afrique du Sud délivrée de l'apartheid. Le Gouvernement des Bahamas a constamment appuyé les programmes des Nations Unies pour les Sud-Africains opprimés et réfugiés, y compris le Fonds des Nations Unies pour la Namibie et le Haut Commissariat pour les réfugiés.

De même, pour réduire sensiblement la dépendance économique des Etats de première ligne par rapport à l'Afrique du Sud et pour assurer leur sécurité face à l'agression sud-africaine, il est impératif que l'assistance à ces Etats soit augmentée. Outre la question de l'indépendance économique sur l'Afrique du Sud, la sécurité des Etats de première ligne est constamment violée par l'Afrique du Sud soit par une agression directe, soit par une assistance matérielle aux groupes d'opposition armés à l'intérieur de ces Etats de première ligne. Il a été vérifié que l'Afrique du Sud utilisait non seulement l'agression interne et externe pour effrayer ces Etats et les amener à abandonner leur appui à la majorité noire mais également que l'Afrique du Sud exploite leur dépendance économique en donnant des emplois aux ressortissants des Etats de première ligne. De plus, l'octroi de ces emplois ne tient pas compte de l'immense majorité de chômeurs noirs sud-africains, affaiblit le niveau général des salaires et permet au Gouvernement d'Afrique du Sud de contrôler la main-d'oeuvre. Pour aider à réduire cette dépendance économique, les Bahamas ont contribué financièrement au programme des Nations Unies aussi bien qu'au Fonds des non-alignés destiné aux Etats de première ligne.

Ignorer les éléments que je viens d'énumérer revient à anéantir les sacrifices personnels et financiers que de nombreuses nations et organisations, et de nombreux individus ont faits pour démanteler l'apartheid. Cela pourrait alimenter le feu de la révolution, réduisant ainsi en cendres les résultats obtenus par les milliards de dollars investis en Afrique du Sud par les pays développés occidentaux. De plus, cela amènerait le poison de Pretoria à étouffer à jamais l'indépendance et la liberté de la Namibie. Donc, en dépit de l'attention qui est portée en ce moment sur la situation interne en Afrique du Sud, il faut remettre l'accent sur le plan

M. Maynard (Bahamas)

d'indépendance de la Namibie tel qu'il est contenu dans la résolution 435 du Conseil de sécurité. En 1985, l'économie mondiale s'est ralentie et de nouveau en 1986. Et ce, bien sûr, au détriment de nombreux pays en développement, notamment ceux d'Afrique. Les pays en développement avec la moindre diversité économique ont le plus souffert de l'aggravation de cette situation. Ecrasés par la dette étrangère, bon nombre de ces pays en développement se trouvent dans des situations internes difficiles, avec une croissance négative installée comme mode de vie habituel.

Comparez ce scénario économique débilisant des pays en développement avec la situation des économies de marché des pays développés, qui ont connu une croissance de revenu par habitant en 1986. C'est là un tableau qui n'est pas très probant en ce qui concerne la mise en oeuvre par les Nations Unies des principes économiques de sa charte.

La septième session de la CNUCED nous a montré la vraie voie. Le document de consensus qui est sorti de cette session peut servir de guide à la communauté internationale dans ses efforts pour corriger l'économie mondiale. Je voudrais souligner ici ses ordonnances en faveur d'une croissance soutenue et non inflationniste dans les pays développés et d'un environnement permettant une croissance accélérée pour les pays en développement. Ces ordonnances sont une stratégie coopérative et souple de traiter la question de la dette internationale, un arrêt aux politiques protectionnistes et à la responsabilité que supportent les pays industrialisés pour stimuler un environnement économique plus stable et plus prévisible, surtout dans le domaine du prix des matières premières.

Mon gouvernement continue de lancer un appel aux grandes puissances pour qu'elles oeuvrent ensemble en vue de parvenir à des accords bilatéraux satisfaisants. Ceux-ci devraient être appuyés d'accords de contrôle des armements afin d'englober les autres Etats militairement nucléaires. Ces efforts sérieux visant le contrôle des armements devraient également s'accompagner d'accords importants comme par exemple, établir des zones exemptes d'armes nucléaires et abolir l'utilisation des armes chimiques.

La campagne mondiale en faveur du désarmement et la Conférence mondiale en faveur du désarmement, proposées aux paragraphes 15 et 122 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, constituent une occasion inespérée d'amener les peuples du monde, jeunes et anciens, à contribuer concrètement au désarmement ou tout au moins à un accord

M. Maynard (Bahamas)

global pour que les armementss à leur niveau le plus bas quantitativement et qualitativement, ne soient utilisés qu'en tout dernier recours pour régler les conflits entre nations.

Il y a en ce moment des signes encourageants : les Etats-Unis et l'Union soviétique, appuyés par l'engagement courageux et historique du Chancelier Kohl de la RFA, sont sur le point de parvenir à un accord qui pourrait écarter la menace des armes nucléaires qui pèse sur le monde. Mon gouvernement se félicite de ces rares actes de volonté politique dans l'intérêt de la sécurité nationale et internationale.

Pour le monde les avantages d'une réduction de dépenses d'armements sont incalculables. Les Bahamas appuieraient toutes mesures tendant au développement alimenté par le désarmement, notamment celles qui permettraient que les compétences et les techniques utilisées en ce moment pour la course aux armements, soient appliquées à des problèmes mondiaux tels que le contrôle de la pollution, la prévention des maladies et autres projets qui attendent d'être financés. Les Bahamas appuient le développement alimenté par le désarmement pour amener tous les peuples du monde, à atteindre un niveau et une qualité de vie acceptables.

Les situations en Afghanistan et en Amérique centrale, pour ne citer que deux des exemples les plus frappants, sont très édifiantes parce qu'elles montrent que l'adhésion rigide à des sphères d'influence de la part des superpuissances dans le contexte des politiques d'équilibre du pouvoir, ne contribue pas à la stabilité d'un ordre mondial.

Nous demandons toujours le retrait complet des forces étrangères de l'Afghanistan et en outre, nous estimons que les négociations des garanties convenues pour rendre à l'Afghanistan son statut de pays non aligné constituent peut-être la solution durable aux souffrances et à l'impasse politique que ce conflit a entraînées dans ce pays assiégé.

Les Bahamas sont encouragées par la preuve de volonté politique dans la sous-région d'Amérique centrale qui a suivi les directives et les efforts intensifs du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui, pour trouver une solution pacifique au conflit intrarégional.

M. Maynard (Bahamas)

Nous nous félicitons donc du plan des deux présidents d'Amérique centrale sur la procédure visant à instaurer une paix ferme et durable en Amérique centrale, signée le 7 août et l'acte d'établissement d'une commission internationale sur la vérification et le suivi signé 15 jours plus tard par leurs ministres des affaires étrangères, les pays du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui et le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains.

M. Maynard (Bahamas)

Ces deux initiatives méritent l'appui international le plus grand comme manifestation d'un attachement véritable au rétablissement de la paix en Amérique centrale. Nous encourageons donc les organes pertinents des Nations Unies, ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à fournir toute assistance pratique aux gouvernements de l'Amérique centrale à chaque étape de la mise en oeuvre du calendrier du plan de paix. Etant donné les graves problèmes économiques et sociaux qui, dans une très grande mesure, sont à la source des conflits de l'Amérique centrale, l'aide internationale est un élément crucial si la paix doit découler du retour au progrès à travers la justice économique et sociale.

La détermination de la communauté internationale de contrecarrer les effets dévastateurs et destructifs de l'abus de drogues et du trafic illicite des stupéfiants a abouti à des initiatives sans précédent pour le contrôle des stupéfiants. L'effort le plus significatif de ces dernières années a été la Conférence internationale sur les abus et le trafic illicite des drogues qui s'est réunie à Vienne au début de cette année. Cette conférence a rassemblé ceux qui sont à l'avant-garde du contrôle des stupéfiants : des représentants du système des Nations Unies et des organisations gouvernementales et intergouvernementales. L'esprit de compromis et de coopération qui a guidé les travaux de la Conférence était tout aussi important; il a permis l'adoption par consensus de ses principaux documents - schéma multidisciplinaire complet et une déclaration.

L'élan donné par cette conférence a également eu des effets positifs sur le travail des groupes d'experts intergouvernementaux qui se sont réunis immédiatement après pour commencer à travailler sur une nouvelle convention contre le trafic illicite des narcotiques et des substances psychotropes.

Les succès des efforts de cette conférence et de la nouvelle convention ne devraient pas simplement être mesurés en termes de documents de consensus. Le succès sera manifeste avec le temps lorsque les gouvernements exerceront la volonté politique exprimée dans la déclaration et appliqueront, au moyen de pratiques et de lois nationales et régionales, les mesures recommandées dans le schéma multidisciplinaire complet ainsi que dans les traités, résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies sur le contrôle de l'abus de drogues.

Les Bahamas restent partie prenante de la lutte contre le trafic et l'abus de drogues car elles sont convaincues que dans l'intérêt de la stabilité nationale, sociale et mondiale, la guerre contre les stupéfiants doit être gagnée.

M. Maynard (Bahamas)

A titre de conclusion, j'aimerais rappeler que nous vivons dans un monde de plus en plus petit, du fait des progrès réalisés sur les plans de la technologie, de la communication, des transports et des sciences. Il est évident que les décisions prises aux Nations Unies peuvent être transmises technologiquement et au moyen d'interventions directes et personnelles à toutes les parties du monde en l'espace de quelques secondes et, au maximum, de quelques heures. Aucun pays ne peut donc continuer à se dire ignorant ou impuissant devant le sort tragique de nos frères et soeurs sur cette planète. Nous sommes ou bien les victimes ou bien les bénéficiaires de nos propres actes. Il est donc essentiel de reconnaître que nous sommes les gardiens de nos frères et que nous ne pouvons rester les bras croisés quand ils souffrent. Monsieur le Président, je suis convaincu, que sous votre direction, certaines, voire toutes les questions qui se posent à nous seront pleinement traitées et résolues.

M. OULD N'DIAYANE (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de la délégation mauritanienne, mes félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Vos qualités morales et intellectuelles et les positions sages et constructives de votre pays constituent des gages d'une bonne conduite des travaux de la présente session.

Nous adressons également nos félicitations à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante et unième session, ainsi qu'à l'Ambassadeur Reed des Etats-Unis d'Amérique pour la haute fonction qui lui a été confiée.

Je voudrais, aussi, renouveler à Monsieur le Secrétaire général la haute estime et la confiance de notre pays et lui exprimer toute notre gratitude pour l'efficacité et la clairvoyance avec lesquelles il s'acquitte de ses lourdes tâches. Nous saluons notamment ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Un rapide survol de la situation internationale suffit pour mesurer l'ampleur des dangers qui hypothèquent l'avenir de l'humanité.

Sur le plan économique, la crise continue de s'approfondir et ses effets se font sentir chaque jour, plus gravement. Le dialogue Nord-Sud sur lequel de grands espoirs étaient fondés se trouve dans une impasse qui risque d'être durable.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

La croissance mondiale reste en deçà de son niveau des années 60, ce qui laisse présager, encore, plusieurs années de récession pour nos économies.

L'écart continue de se creuser entre pays développés et pays en développement. Ainsi le revenu par habitant de ces derniers pays a baissé de 4 % au moment même où il enregistrait une hausse de 3,5 % dans les pays industrialisés.

La conjonction de la détérioration des termes de l'échange, du fardeau de la dette, du protectionnisme et de la forte instabilité des marchés financiers explique cette alarmante tendance.

La détérioration des termes de l'échange a atteint un nouveau record en 1986 avec la baisse des prix des matières premières à leur niveau le plus bas depuis la seconde guerre mondiale. Au même moment, les prix des produits manufacturés continuent leur ascension, ce qui anéantit tout effort d'assainissement des balances de paiement des pays en développement.

Le renforcement du protectionnisme dans les pays développés, l'étroitesse des marchés et la faiblesse des échanges Sud-Sud étouffent nos industries naissantes.

Enfin, l'ampleur de la dette et surtout celle du service de la dette constitue pour nos économies une véritable hémorragie financière et grèvent grandement nos recettes d'exportation déjà amoindries par la détérioration des termes de l'échange.

Les conséquences de ces facteurs sur les économies des pays en développement sont désastreuses. Le chômage, la famine, les maladies, l'analphabétisme et les crises sociales s'amplifient partout. Plusieurs projets de développement et programmes sociaux sont annulés et tout laisse croire que cette tendance va se prolonger encore.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

Cette situation doit préoccuper toute la communauté internationale car il n'y a pas de destin isolé et on ne peut pas concevoir qu'une minorité continue à vivre dans l'abondance pendant que l'écrasante majorité des peuples de la terre vit en deçà du seuil tolérable.

Il est de notre devoir à tous d'engager le processus susceptible de juguler la crise actuelle. Celui-ci passe par l'ouverture de négociations globales avec, cette fois, la détermination d'aboutir à des résultats concrets. L'objectif doit être, à court terme, de prendre des mesures immédiates de nature à soulager les souffrances des populations du tiers monde et, à long terme, de parvenir à une profonde réforme du système économique international en vue d'instaurer un nouvel ordre juste et équitable.

Telle est la voie du salut, de la prospérité et de la paix, et personne n'a le droit de dévier de ce chemin.

Cette conjoncture économique frappe durement l'Afrique qui supporte à elle seule le cinquième de la dette du tiers monde.

Nous continuons à fonder beaucoup d'espoir sur la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et nous souhaitons vivement la convocation d'une conférence spéciale sur la dette africaine.

L'un des fléaux qui menacent notre continent est la sécheresse et la désertification qui persistent malgré une légère amélioration de la pluviométrie.

D'après les prévisions établies par les spécialistes, les forêts de la Mauritanie, par exemple, disparaîtraient dans quelques années s'il n'y avait pas une amélioration sensible des conditions climatiques.

La Mauritanie s'est jointe aux autres Etats du Sahel, dans le cadre d'organisations régionales, pour lutter contre cette menace et pour promouvoir le bien-être économique et social des peuples de la région.

Au plan national, un vaste programme de redressement et de relance économiques est mis en oeuvre depuis 1985 et a déjà donné des résultats tangibles comme la réduction substantielle du déficit budgétaire.

Le secteur rural occupe une place prépondérante dans ce programme et l'objectif, à long terme, est de réaliser l'autosuffisance alimentaire, conformément aux orientations définies dans le plan des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

Actuellement, nous bénéficions d'une assistance alimentaire importante et nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement les pays amis et les organismes des Nations Unies pour cette aide généreuse. Tout indique malheureusement que nous continuerons encore plusieurs années à leur faire appel, mais nous commençons déjà à mettre cette aide au service de la production.

Notre politique de "vivres contre travail" et les interventions du Fonds commun de contrepartie de l'aide alimentaire visent à susciter et à stimuler les actions de développement communautaire.

Les donateurs sont associés pleinement à la distribution et à la gestion de l'aide alimentaire, ce qui témoigne de notre volonté de transparence et de rigueur.

Notre Direction nationale, avec à sa tête le Colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président du Comité militaire de salut national, chef de l'Etat, est convaincue que la bataille du développement exige la mobilisation de l'ensemble de nos énergies et l'établissement d'un climat de confiance dans le pays.

Cette conviction a motivé la décision prise au lendemain de la restructuration du 12 décembre 1984, de proclamer une amnistie générale en faveur des détenus politiques et de rétablir toutes les libertés fondamentales individuelles et collectives des citoyens.

La participation des citoyens à la gestion de leurs propres affaires est devenue réalité avec l'organisation, en décembre 1986, dans les chefs-lieux de région des premières élections municipales libres et démocratiques dans l'histoire de notre pays.

Les élections se sont déroulées dans une liberté totale, avec une multiplicité de candidatures et en dehors de toute implication du pouvoir.

Dans l'ensemble des départements, nos citoyens s'apprêtent à leur tour et dans les mêmes conditions, à choisir leurs élus locaux.

La Mauritanie vit dans un climat de liberté sans précédent; les droits des citoyens sont respectés et protégés et, sur le plan international, cette option a été couronnée par la ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Une autre dimension non moins importante de notre politique est la lutte contre l'analphabétisme, dont le coup d'envoi a été donné par le chef de l'Etat lui-même dans son appel historique du 20 janvier 1986.

L'objectif est d'enrayer l'analphabétisme aux horizons de 1990 et de faire prendre conscience aux citoyens des enjeux, des défis et réalités de notre époque.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

La femme mauritanienne occupe donc une place de plus en plus importante dans divers secteurs de la vie nationale. Son instruction préoccupe particulièrement les pouvoirs publics et les programmes d'alphabétisation sont orientés principalement vers les femmes et leur responsabilisation pleine et entière est déjà réalité avec l'accession de plusieurs femmes aux plus hautes fonctions dans l'appareil étatique.

La situation politique internationale, quant à elle, continue d'être caractérisée par l'instabilité et la persistance de foyers de tension à travers le monde.

Au Moyen-Orient, Israël pratique sans relâche une politique d'agression permanente et d'occupation systématique des territoires palestiniens et autres territoires arabes.

Il entreprend avec frénésie le changement du caractère physique et démographique de ces territoires en vue de leur annexion définitive.

Cette politique du fait accompli, d'expansion et d'agression entretient un climat de violence et d'instabilité et sa poursuite met en péril la paix et la sécurité internationales.

La question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient et toute paix juste et durable dans cette région passe par le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés, y compris de la ville sainte d'Al-Qods, et par la reconnaissance de l'identité territoriale et nationale du peuple palestinien à travers le libre exercice de son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain dans sa patrie, sous la direction de son représentant authentique et légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Dans cette perspective, la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation pleine et entière de l'OLP sur le même pied d'égalité que toutes les autres parties, constituerait une étape importante et la Mauritanie se félicite des efforts accomplis dans ce sens au cours de la présente année.

En Afrique australe, le régime d'apartheid, allié et partenaire de l'entité sioniste, pratique avec le même zèle une odieuse politique raciste, répressive et expansionniste contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

A l'intérieur des frontières de la République sud-africaine, le régime de Pretoria se durcit de plus en plus, donnant ainsi la preuve que la prétendue réforme constitutionnelle n'était qu'une farce. La Mauritanie dénonce la politique raciste de Pretoria et réaffirme son appui au combat héroïque et juste que mène le Parti national africain.

En Namibie, le régime de Pretoria poursuit sa politique d'occupation et de répression et viole systématiquement les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 435 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 1978 et qui reste la seule base acceptable d'un règlement juste et durable de la question namibienne.

La politique agressive de Pretoria s'étend également à l'ensemble des Etats de la région et nuit, sans distinction, aussi bien aux populations civiles qu'aux installations économiques vitales de ces pays.

Le recours permanent à la force, au mépris du droit international, constitue un défi à notre organisation et à toute la communauté internationale.

La Mauritanie reste persuadée que toute solution juste et définitive à l'ensemble des problèmes de l'Afrique australe passe par l'élimination totale de la politique d'apartheid, l'instauration d'un régime démocratique et égalitaire en Afrique du Sud et l'indépendance totale de la Namibie.

Au Golfe, la guerre meurtrière se poursuit entre deux pays voisins membres de l'ONU; elle n'épargne aucun pays de la région et menace dangereusement la paix et la sécurité internationales dans cette zone vitale du monde.

Profondément attaché à la concorde au sein de la Ouma islamique, à la sécurité et à la stabilité des pays du Golfe, la Mauritanie n'a cessé depuis sept ans de réclamer l'arrêt de cette guerre par des voies pacifiques.

L'ONU, l'OCI, le Mouvement des non-alignés et autres bonnes volontés ont pris des initiatives dans le même sens.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

Aujourd'hui, nous assistons à un risque d'extension du conflit, qui menace d'entraver la libre navigation dans le Golfe. D'où l'impérieuse nécessité, pour la communauté internationale dans son ensemble, de tout faire pour mettre en oeuvre et dans les meilleurs délais la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Dans ce cadre, nous nous félicitons de l'ouverture d'esprit de l'Iraq à l'égard de toutes les initiatives de paix, notamment la résolution 598 (1987), et souhaitons que l'Iran s'engage dans la même voie.

S'agissant de la question de l'Afghanistan, la Mauritanie demeure convaincue que seule une solution politique fondée sur le retrait des troupes étrangères de ce pays et le respect de son indépendance et de sa souveraineté qui permettrait une réconciliation nationale et l'établissement d'un gouvernement national indépendant et neutre est de nature à ramener la paix à ce peuple combattant frère.

Pour ce qui est du Kampuchea, la Mauritanie renouvelle son adhésion aux résolutions de cette auguste assemblée relatives à la question et réaffirme la nécessité du retrait des troupes étrangères de ce pays afin de permettre au peuple khmer de décider librement de son destin.

S'agissant de la situation en Amérique centrale, la Mauritanie apprécie les efforts déployés par le Groupe de Contadora et son Groupe d'appui en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région sensible et espère qu'ils seront couronnés de succès.

Permettez-moi de revenir sur la question africaine pour souhaiter plein succès au Comité émanant de l'OUA - Comité au niveau des chefs d'Etat - dans les efforts qu'il déploie pour trouver une solution au conflit entre le Tchad et la Libye.

A nos frontières immédiates, le problème du Sahara occidental reste l'une de nos préoccupations majeures. La Mauritanie, qui a d'innombrables liens avec les deux parties au conflit, estime cependant qu'il ne saurait y avoir de solution juste et durable sans une volonté mutuelle de compréhension et de dialogue. A cet égard, nous soutenons les efforts louables entrepris spécialement par l'ONU et l'OUA pour trouver une solution à ce conflit. Cette solution constitue une aspiration profonde des peuples de notre région et permettra de libérer toutes les potentialités pour la construction du grand Maghreb arabe.

La Mauritanie, en ce qui la concerne, s'opposera fermement à tout effort destiné à l'impliquer dans cette guerre fratricide et s'en tiendra à une politique de stricte neutralité. Mon gouvernement continuera de tout mettre en oeuvre en vue de restaurer la paix et la concorde dans notre région et d'édifier le Maghreb uni et prospère.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

Ces conflits mobilisent la quasi-totalité des ressources de nombreux pays en développement, les empêchant ainsi de les consacrer au bien-être de leurs peuples.

Des sommes astronomiques sont englouties chaque année dans la conception, la fabrication, le perfectionnement et le stockage des moyens de destruction, au moment où plus des deux tiers de l'humanité n'arrivent même pas à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Il s'agit là d'un défi à la morale, au bon sens et à la logique, car il est terrible de constater que jamais l'humanité n'a été aussi proche de l'autodestruction, en un siècle qui a vu l'homme découvrir le secret de l'atome, conquérir l'espace et acquérir de substantiels droits socio-politiques.

Il serait scandaleux qu'en dépit de nos formidables connaissances scientifiques et techniques et des énormes progrès sociologiques et politiques enregistrés, nous ne puissions même pas assurer la perpétuation du genre humain, fruit de souffrances, de sacrifices et d'efforts laborieux de générations passées qui vivaient dans un environnement beaucoup plus difficile.

Le désarmement général et complet, objectif primordial de notre organisation, apparaît malheureusement aussi lointain qu'impérieux. Mon pays souhaite ardemment que les efforts entrepris tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de celles-ci puissent contribuer le plus tôt possible à la réalisation de cet objectif et mettre ainsi l'humanité à l'abri du fléau de la guerre, tout en permettant de dégager une partie des gigantesques moyens consacrés actuellement à la course aux armements au service du développement économique et social.

L'appauvrissement croissant de la majorité écrasante du genre humain et l'iniquité des relations économiques internationales, la persistance des conflits armés et la course aux armements sont autant de défis lancés à notre organisation, censée instaurer un monde de paix et de solidarité internationales et assurer le progrès économique, social et culturel de tous les peuples.

L'histoire jugera notre organisation sur la base du degré de réalisation des principes et objectifs définis dans sa charte. A cet égard, les Etats Membres, et notamment les grandes puissances, assument des responsabilités particulières; ils ont le devoir de tout mettre en oeuvre pour que réussisse la mission noble et universelle de cet instrument indispensable de paix et de coopération internationales. Ce faisant, ils ne feraient qu'accorder leurs paroles à leurs actes, leurs principes aux objectifs qui découlent, pour eux, de leur adhésion à la Charte.

M. Ould N'Diayane (Mauritanie)

La complexité, l'universalité et l'acuité des problèmes actuels, tant en ce qui concerne la paix que l'économie mondiale, font du multilatéralisme plus qu'une nécessité. Sa consolidation requiert la renonciation à toutes les formes d'égoïsme et la soumission aux exigences de notre époque, l'égalité souveraine des Etats, la démocratie dans les relations internationales et l'instauration d'un système économique juste et équitable.

Mon pays est conscient des faiblesses et des imperfections institutionnelles de l'ONU, mais il apprécie également à leur juste valeur ses réussites importantes dans des domaines aussi variés que les domaines économique, social et culturel, de la décolonisation, de la paix, de l'éducation, de la santé et autres domaines connexes spécialisés.

La Mauritanie réitère son attachement indéfectible aux nobles idéaux définis dans la Charte et sa foi en la nécessité de développer des relations amicales entre les nations, de réaliser la coopération internationale basée sur le respect et l'avantage mutuels et de préserver l'ONU en tant qu'outil destiné à harmoniser les efforts des nations vers ces objectifs communs.

Cet attachement à la coopération internationale, à la paix et au règlement des conflits par des moyens pacifiques découle de la nature et de l'histoire de mon pays. Pays charnière entre l'Afrique et le monde arabe, la Mauritanie est une terre de rencontre de cultures et de civilisations. Cette position lui impose d'être le pivot de l'entente et de la coopération entre ces deux régions proches et complémentaires. Ce rôle remonte à plusieurs siècles quand, déjà, nos Mahadras accueillaient des étudiants venus de toutes les régions d'Afrique et que nos érudits allaient enseigner dans les grandes universités arabes. Aussi notre territoire constituait-il alors un carrefour et un centre d'échanges, ce qu'il n'a jamais cessé d'être.

Notre attachement à la paix découle aussi de notre appartenance à l'Afrique, où la persuasion et la palabre constituent une ligne de conduite incontournable, et des enseignements de notre sainte religion, l'islam, qui fait de l'entente, de l'entraide et de la tolérance un devoir religieux. Ces principes reviennent comme un leit-motiv dans le Coran et la Sunna. C'est ainsi qu'Allah, le Tout-Puissant nous dit dans son livre saint : "Coopérez pour le bien et non pas pour le péché et l'agression."

M. LASSOU (Tchad) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter, au nom de la délégation tchadienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous votre direction, la quarante-deuxième session examinera avec vigueur et efficacité les questions inscrites à son ordre du jour. Soyez assuré de l'entière collaboration de ma délégation au cours de cette session.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance et les remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, qui a su diriger avec tact et doigté les travaux de la quarante et unième session.

De même, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en vue de promouvoir la paix et le développement.

Nous nous réjouissons de voir un ami du Tchad, l'Ambassadeur Joseph Verner Reed, occuper le siège du responsable du Secrétariat chargé des questions de l'Assemblée générale. Il peut compter sur notre appui pour mener à bien ses nouvelles tâches.

Le Tchad, mon pays, a connu ces dernières années des situations particulièrement difficiles qui ont failli remettre en cause son existence en tant qu'Etat. Non seulement le chaos s'était installé du fait de l'agression et de l'occupation libyennes, mais encore, les fléaux naturels ont ajouté leurs conséquences désastreuses.

Pendant longtemps, les ennemis du Tchad avaient réussi, par des manoeuvres de toutes sortes, à opposer les Tchadiens les uns aux autres, à transformer un différend de caractère international en un simple conflit interne. Maintenant que ces manoeuvres sordides et dilatoires ont été éventées par la prise de conscience des Tchadiens d'une appartenance à une même nation, le Tchad uni se retrouve face à son vrai ennemi, à ce pays voisin, la Libye, qui, par appétits territoriaux et hégémonisme, occupe et agresse mon pays.

L'agression et l'occupation libyennes ont été mises à nu au début de cette année par les assauts héroïques des patriotes tchadiens qui ont détruit les puissantes bases aéroterrestres construites par la Libye en territoire tchadien. Fada, Ouadi Doum, Faya, Zouar, Ounianga, Bardai, Wour, Aouzou ont été autant de cimetières pour l'occupant que des preuves indéniables de son agression contre le Tchad.

M. Lassou (Tchad)

Le suréquipement de ces bases aéroterrestres atteste incontestablement que la Libye n'avait aucune intention de quitter le Tchad. Bien au contraire, le caractère massif de l'occupation de ces localités situées en profondeur, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, indique clairement les desseins diaboliques et hégémoniques du régime libyen. Cette agression libyenne contre le Tchad est aujourd'hui reconnue par tous les Etats de bonne foi épris de paix, de justice et de liberté.

S'appuyant sur un accord mort-né franco-italien, le régime fasciste et raciste de Tripoli a investi, à partir de 1973, la région tchadienne d'Aouzou, d'où il a organisé des agressions armées contre le reste du territoire tchadien, étendant ainsi son occupation sur toute la région du Borkou-Ennedi-Tibesti, soit environ 550 000 km².

Est-il besoin de rappeler que Kadhafi rêve de créer les prétendus Etats unis du Sahel dont il serait le leader? Dans la logique de Kadhafi, le Tchad devrait servir de marche-pied pour la réalisation de ces objectifs coloniaux d'un autre âge.

En se réservant le droit d'user de tous les moyens pour récupérer ses terres occupées, le Tchad ne néglige aucun effort pour ramener, pacifiquement, Kadhafi à la raison.

C'est dans cet esprit que le Tchad a toujours coopéré, loyalement, avec le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine créé en 1977 à Libreville. Voilà donc 10 ans que ce comité se penche sur le conflit. Mais du fait du refus arrogant et méprisant de la Libye de Kadhafi de collaborer à son action, le Comité ad hoc n'a pas pu, à ce jour, prendre une décision définitive. La mauvaise foi, les tergiversations et le mépris de la Libye pour l'Organisation panafricaine, pour le système des Nations Unies et pour le droit en général sont aujourd'hui établis.

A preuve : la Libye était absente aux réunions du Comité ad hoc et du Sous-Comité des experts, tenues du 28 au 29 avril et du 18 au 20 mai 1987 à Libreville, en application de la résolution AHG/RES.158 (XXII) de l'OUA. De même, invité explicitement par le XXIIIe Sommet de l'OUA à participer à la réunion des chefs d'Etats membres du Comité ad hoc sur le différend Libye-Tchad, Kadhafi n'a pas daigné faire le déplacement de Lusaka le 23 septembre 1987.

Devant un comportement aussi méprisant, le Gouvernement tchadien a jugé bon de porter le débat à l'Assemblée générale pour que le monde entier sache les

M. Lassou (Tchad)

agissements barbares du régime de Kadhafi. L'inscription à l'ordre du jour de l'agression et de l'occupation du Tchad par la Libye répond à cette logique.

Notre démarche est d'autant plus fondée que la Libye viole quotidiennement le cessez-le-feu demandé par le Président en exercice de l'OUA et auquel elle a librement souscrit. En effet, la Libye, faisant fi, comme à l'accoutumée, de l'appel du Président en exercice de l'OUA, poursuit obstinément les violations de l'espace aérien tchadien, concentre des troupes à la frontière et dans la région d'Aouzou et procède au recrutement massif des mercenaires de toutes nationalités, notamment des Palestiniens et des Libanais.

C'est cette mauvaise foi qui s'est manifestée à Lusaka par le refus de la Libye d'accéder à la demande du Comité ad hoc de lui remettre toute documentation pertinente, dans un délai d'un mois. En réalité, la Libye ne dispose d'aucun document pour appuyer ses revendications. Elle cherche tout simplement à gagner du temps. En vertu de tous les accords internationaux en vigueur passés entre les puissances administrantes du Tchad et de la Libye, ainsi que de ceux passés entre la Libye indépendante et la France, puis entre la Libye et le Tchad indépendant, Aouzou est terre tchadienne. Nous en avons apporté la preuve devant le Conseil de sécurité tout comme nous l'avons fait devant le Comité ad hoc de l'OUA. Nous mettons au défi la Libye d'en faire autant.

Lorsqu'un Etat défie ainsi manifestement, comme le fait la Libye de Kadhafi, l'ensemble de la communauté internationale, le droit et la morale commandent qu'il soit traité en paria, qu'il soit condamné pour ses actes et pour tous les maux qu'il cause à d'autres Etats et à leurs peuples. Par ma voix, le Tchad demande donc à la communauté internationale de prendre ses responsabilités et d'exiger que la Libye se conforme au droit, notamment aux principes pertinents contenus dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'à la résolution AHG/RES.16 (I) consacrant le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Pour ce faire, la communauté internationale doit exiger que la Libye retire, sans délai et sans conditions, ses hordes sauvages et barbares du territoire tchadien. Qui plus est, les pertes humaines et matérielles que le régime de Tripoli a causées au Tchad sont incommensurables. Il va de soi que la Libye doit au Tchad des dédommagements pour faits de guerre, et la communauté internationale a l'obligation morale de les exiger pour le Tchad.

M. Lassou (Tchad)

La guerre d'agression que le régime de Tripoli impose au Tchad a détruit toute l'infrastructure économique et a désorganisé l'administration. Le Gouvernement de la Troisième République s'est attelé à restaurer l'autorité de l'Etat et à réhabiliter l'économie. L'apport de la communauté internationale a été déterminant dans la mise en oeuvre du programme de reconstruction. A cet égard, en novembre 1982, les pays amis et organisations internationales avaient arrêté, d'un commun accord, avec le Gouvernement tchadien les grands axes de cette réhabilitation. En décembre 1985, la solidarité internationale s'est manifestée à nouveau lorsqu'il fut question de passer de la phase de réhabilitation à celle de la reconstruction et du développement. Là aussi, la conférence des bailleurs de fonds, réunie à Genève, a permis au Tchad d'élaborer un plan intérimaire de développement qui entre actuellement dans sa phase d'exécution et de réalisation. Ce plan, s'il était complètement exécuté dans les délais, permettrait au Tchad d'atteindre le niveau de croissance de 1978; ce qui devrait constituer une base solide de reprise de l'économie nationale.

Malgré les résultats encourageants déjà obtenus dans la relance de l'économie, les obstacles restent nombreux. En effet, tant que les capacités productives des autres secteurs de l'économie ne seront pas renforcées, l'Etat restera seul face aux besoins actuels de la société tchadienne.

Déjà, la chute des cours du coton, principal produit d'exportation du Tchad et qui représente 35% des ressources budgétaires, a considérablement réduit les moyens d'action de l'Etat. La situation est d'autant plus grave que la filière coton, autour de laquelle s'articule l'ensemble des activités du secteur moderne de production et de distribution et qui génère l'essentiel de la masse monétaire dans le pays, a connu un déficit important. Cette crise s'est répercutée naturellement sur l'ensemble des activités industrielles du pays. Le déficit budgétaire que l'Etat essaie de contenir demeure, les taxes sur l'exportation du coton ayant été suspendues, et pour soutenir les actions de reconstruction du secteur cotonnier, l'Etat est obligé de s'endetter.

Par ailleurs, la sécheresse a durement affecté sinon décimé le cheptel qui constitue l'autre poumon de l'économie nationale. Cet état de choses a provoqué une situation de dénuement total chez ceux des éleveurs dont l'élevage était la seule source de revenu.

M. Lassou (Tchad)

Grâce à l'assistance de certains organismes internationaux, le gouvernement essaie de reconstituer le cheptel. Mais ces actions, si encourageantes soient-elles, nécessitent une programmation à long terme afin d'assurer une bonne couverture sanitaire du cheptel. En outre, les éleveurs les plus touchés pourraient recevoir une assistance soit pour reconstituer leurs troupeaux, soit pour se reconvertir dans d'autres activités productives.

A ces problèmes de réduction des ressources budgétaires, vient s'ajouter le strict minimum que l'Etat doit assurer aux personnes déplacées soit du fait de la guerre d'agression que lui impose la Libye, soit du fait de la sécheresse et de la désertification.

La situation des populations du Bokou-Ennedi-Tibesti mérite, à cet égard, une attention particulière de la communauté internationale et principalement celle des organisations humanitaires. Ces populations, qui avaient dû fuir l'invasion libyenne de 1983 en abandonnant tous leurs biens et qui, aujourd'hui, repartent vers leurs localités d'origine récemment libérées, sont les victimes innocentes des bombardements aveugles de l'aviation et des actes barbares du régime de Tripoli.

Ces difficultés combinées réduisent d'autant les moyens financiers que l'Etat aurait dû consacrer normalement à l'amélioration des structures socio-économiques. Si la campagne agricole 1986/1987 a été relativement bonne grâce à une pluviométrie satisfaisante sur l'ensemble du territoire national, celle en cours sera mauvaise à cause du retard et de l'inégale répartition des pluies dans le temps. En outre, on assiste à une résurgence des criquets et sauteriaux, dont la population est évaluée, en certains endroits, à 1 400 000 à l'hectare. Cette situation compromet dangereusement l'objectif de l'autosuffisance alimentaire que s'est fixé le Gouvernement tchadien.

Après les fortes pluies de la fin mai et début juin, la situation s'est brusquement dégradée pendant tout le mois de juillet, provoquant par endroits l'assèchement des jeunes pousses. Aussi sommes-nous, une fois de plus, obligés de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle exprime, à nouveau, sa solidarité en nous apportant une aide en vue de compléter nos propres efforts.

La récession économique qui a conduit le monde dans la crise actuelle est loin d'être résorbée. Pour les pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, cette crise a des retombées graves qui obligent ces pays sans ressources à revoir toutes leurs stratégies de développement.

M. Lassou (Tchad)

C'est ainsi que l'Afrique connaît une crise économique particulièrement aiguë, accentuée encore par la chute des cours des matières premières. Cette situation qui se caractérise par un approfondissement de l'écart entre pays industrialisés et pays exportateurs de matières premières avait retenu, en 1986, l'attention de la communauté internationale. Une assemblée générale extraordinaire des Nations Unies fut même consacrée à la crise économique critique de l'Afrique. Un an après, il est permis de s'interroger sur les effets bénéfiques de cette conférence. Si la plupart des pays africains se sont engagés dans une restructuration de fond de leur économie, l'apport extérieur attendu vient à compte-gouttes. Avec la conjugaison des fléaux naturels qui frappent certains pays africains, les efforts de redressement, s'ils ne sont pas soutenus par des flux de capitaux importants en provenance de l'extérieur, notamment des pays développés, risquent de s'avérer vains.

Pour preuve, il est à présent établi que les pays africains connaissent des sorties de capitaux plus importantes en volume qu'ils n'en reçoivent. Il va de soi que le remboursement du principal et du service de la dette est pour une bonne part responsable de ce déséquilibre qui affecte si gravement les politiques de croissance des pays africains. Aussi serait-il fort souhaitable que des actes concrets soient posés quant à une approche de solution au problème de la dette.

Aux problèmes économiques graves, s'ajoutent des conflits armés qui retardent les progrès des peuples en développement. Les conflits qui bouleversent autant l'Afrique, l'Asie que l'Amérique latine préoccupent également ma délégation.

S'agissant du Moyen-Orient, le Tchad a toujours soutenu la cause palestinienne. En janvier de cette année, le président Al-Hadj Hissein Habré a déclaré au sommet islamique du Koweït :

"La République du Tchad est solidaire de la lutte légitime du peuple palestinien et, dans cette perspective, nous soutenons l'idée d'une conférence internationale se tenant sous l'égide des Nations Unies."

Mais quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que des frères palestiniens sont recrutés, moyennant de fortes sommes, pour venir combattre le peuple tchadien chez lui! Devons-nous comprendre que nos frères palestiniens ont abandonné le combat pour la libération de leur propre pays - ou sont-ils en train de céder tout simplement aux tentations du mercenariat international?

M. Lassou (Tchad)

Notre interrogation s'adresse également aux Libanais qui ont emboîté le pas aux Palestiniens! Ces Libanais ne feraient-ils pas mieux de s'atteler à la sauvegarde de l'unité et de l'indépendance de leur pays!

Dans le golfe Persique, la guerre qui oppose deux pays frères, l'Iraq et l'Iran, se poursuit malgré les nombreux appels et efforts de médiation et en dépit de la disponibilité maintes fois renouvelée de l'Iraq au dialogue. Ma délégation appuie, sans réserve, la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) adoptée à l'unanimité le 20 juillet 1987 par le Conseil de sécurité.

M. Lassou (Tchad)

L'occupation de l'Afghanistan dure depuis huit ans, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale demandant le retrait des troupes soviétiques de ce pays. Comme toute occupation étrangère, celle-ci a des effets pervers qui conduisent souvent les peuples concernés vers l'exil. Le Tchad, qui vit l'occupation libyenne, ne peut qu'exprimer toute sa sympathie pour le peuple afghan dans sa lutte de libération nationale.

L'Afrique reste gangrénée par l'odieux système d'apartheid. Le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud continue à maintenir la majorité noire en dehors de la gestion des affaires du pays en la privant de tous droits. Cette même politique est étendue à la Namibie où le régime fasciste de Pretoria défie les Nations Unies en refusant de mettre un terme à son occupation et d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Pour perpétuer sa domination, le régime minoritaire ne ménage aucun moyen pour déstabiliser les pays de la ligne de front. Ceux-ci sont fréquemment victimes des raids meurtriers de l'Afrique du Sud sous prétexte qu'ils abritent les combattants des mouvements de libération de l'Afrique australe.

Les mouvements de libération et les pays de la ligne de front peuvent être assurés de l'appui et du soutien fermes du Tchad. Ma délégation réitère par ailleurs les appels maintes fois lancés pour que l'Afrique du Sud cesse ses incursions dans les pays de la ligne de front, qu'elle se retire sans condition de la Namibie et pour qu'elle s'engage sans délai vers l'instauration d'une société multiraciale où toutes les communautés participeront, sur une base égalitaire, à la gestion des affaires de l'Etat.

Le peuple du Kampuchea démocratique souffre, depuis de longues années, des affres de la guerre d'occupation que lui impose le Viet Nam. Mon pays, qui a toujours soutenu et appuyé les efforts des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et ceux des Nations Unies pour le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea, exige le retrait immédiat et sans préalable de toutes les troupes d'occupation afin de permettre à ce peuple de décider librement de son avenir sous la direction du gouvernement légitime que dirige S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk.

S'agissant de l'Amérique centrale, nous encourageons les initiatives de paix du Groupe de Contadora et exprimons l'espoir que le plan de paix proposé par M. Arias Sanchez, Président de la République du Costa Rica, permettra enfin de trouver une solution durable aux problèmes de la région.

M. Lassou (Tchad)

Comme chacun le sait, la paix n'a pas de prix. Elle est, en effet, la condition première de tout progrès socio-économique. Or, certains Etats Membres de notre organisation se plaisent à créer des conflits, à les attiser pour assouvir des desseins diaboliques de domination, tout en sachant qu'ils violent la Charte des Nations Unies à laquelle ils ont adhéré.

Le Tchad, qui croit aux vertus du dialogue et qui n'a manqué aucune occasion de le manifester, pense que les Nations Unies doivent s'impliquer plus profondément dans la recherche de solutions à certains conflits dits régionaux. Ce faisant, les Nations Unies n'auront agi que dans le sens de la paix et de la promotion du droit, conformément aux buts et principes de la Charte.

En souhaitant que les Etats se conforment davantage aux principes de la Charte qu'ils ont acceptés en adhérant aux Nations Unies, la délégation tchadienne réaffirme sa pleine confiance dans l'Organisation et formule le vœu que la présente session puisse trouver les solutions tant recherchées aux problèmes qui font l'objet de nos préoccupations.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rapelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Les propos que vient de tenir le dernier orateur, au nom de ses maîtres colonialistes contre la Libye et ses dirigeants, ne méritent aucun commentaire; il s'agit simplement d'une répétition de ce que nous entendons et lisons de temps à autre dans les déclarations de ses maîtres colonialistes et impérialistes à Paris et à Washington.

Nous ne ferons pas perdre à l'Assemblée ni aux membres des délégations leur précieux en répondant aux mensonges que contient la déclaration en question, mensonges dont chacun sait qu'ils sont absolument sans fondement.

Ce serait d'ailleurs lui faire trop d'honneur que de répondre à ses mensonges.

M. BOULANDI (Tchad) : Puisque le représentant de Kadhafi a lui-même démissionné, je voudrais simplement relever que le Tchad est un Etat indépendant et souverain, et donc qu'il n'a absolument aucun ordre à recevoir de qui que ce soit et encore moins de leçons à recevoir d'un régime terroriste, paria de la communauté internationale.

Je réaffirme donc les termes de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Tchad, et je ne peux que qualifier de mensonges les propos que vient de tenir le représentant de Kadhafi.

La séance est levée à 17 h 55.